

Présidence

ASSOCIATION LOI 1901 : N° RNA : W751154030 - N° de SIRET : 425 015 575 00037 - Code APE : 9499 Z

Conformément aux statuts, l'association donne délégation au groupe local de POITIERS pour contracter en son nom auprès des institutions locales une inscription en Mairie.

EXTRAIT DES STATUTS DE L'ASSOCIATION POURSUIVRE

Article 2 : BUT

L'Association POURSUIVRE est le support administratif du Mouvement Poursuivre, mouvement d'éducation mutuelle et de recherche où se rencontrent dans un esprit de convivialité plusieurs générations de personnes, issues d'histoire et de parcours très divers. Elle leur propose de réfléchir ensemble et de travailler à la promotion de la Personne dans toutes ses dimensions : développement personnel, vie spirituelle, vie sociale, économique et politique.

Article 9 : ADMINISTRATION

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 12 à 15 membres élus pour trois ans renouvelables une seule fois.

Article 13 bis : STRUCTURE DE L'ASSOCIATION

Les membres de l'Association sont regroupés au sein de Groupes locaux qui constituent la colonne vertébrale du Mouvement. Par exception, certains membres peuvent ne pas faire partie d'un Groupes local. Ils sont appelés « membres isolés ».

Les Groupes locaux ne sont pas des personnes morales et n'ont donc pas d'autonomie financière ou juridique ; ils ne peuvent ouvrir ou utiliser un compte au nom de l'Association qu'avec accord ou mandat spécial du Conseil d'Administration ; ils sont animés par un animateur local et (ou) une Equipe d'animation. Les animateurs locaux ou les comptables des Groupes locaux communiquent au Trésorier de l'association, leurs résultats financiers et les opérations comptables, conformément à sa demande, pour lui permettre de les agréger à son rapport financier annuel et à la comptabilité de l'Association.

ASSURANCE

L'Association POURSUIVRE est titulaire d'un contrat n° 53 004 486, contractée auprès de la compagnie d'assurance ALLIANZ , garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de ses activités suivantes :

Association ayant pour but l'éducation permanente de personnes en fin ou en post-activité professionnelle.

Le 25/09/2021

Catherine BACHELLIER , Présidente

